



Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, Président du Comité de Concertation et de Suivi du Dialogue Social a abordé le sujet à l'occasion de la 15^e session du Comité le 19 décembre 2017

Au cours de ces assises, Il était question de mener des réflexions sur des thématiques majeures portant sur le déficit de protection sociale des travailleurs dans le sous secteurs de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire public et la problématique sur la portée juridique des récépissés de dépôt des dossiers d'enseignements des syndicats. Pour Grégoire Owona, le Ministre du travail et de la Sécurité Sociale(Mintss), « Ces thématiques répondent à un besoin d'amélioration de la protection du travail et de la liberté syndicale ». L'objectif ici a-t-il souligné est « d'émettre des avis permettant d'anticiper sur les situations de crise sociale ».

Il faut toutefois rappeler que l'année 2017 qui s'achève a connu en matière sociale quelques soubresauts dans plusieurs branches d'activités, notamment le transport, la santé, les travaux publics, la manutention portuaire, les Collectivités territoriales Décentralisées, l'agriculture et l'éducation, marqués par des revendications des masses laborieuses sur l'amélioration de leurs conditions de travail et de vie.

Les travaux se sont déroulés dans la salle de conférence relookée du Mintss Cette 15^e session a également permis au Ministre Grégoire Owona d'aborder la question relative à la tenue des

élections sociales au sein des établissements sur toute l'étendue du territoire en 2018. « C'est donc un moment important de l'histoire de notre pays que nous devons écrire ensemble et de façon positive au sein des entreprises productrices de richesses » a déclaré ce Ministre qui veut à présent tracer la voie d'un horizon meilleur pour le monde du travail au Cameroun.